



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2023\_4\_5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ORADOUR**

Date de la convocation :  
7 avril 2023

Date d'affichage :  
7 avril 2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 9
- Présents : 8
- Procuration :
- Votants : 8

Nombre de conseillers

- Pour : 7
- Contre :
- Abstention : 1

**OBJET : Projet éolien de La Couture (Oradour et Lupsault) : Protocole d'accord foncier pour la mise en place d'une zone de stockage provisoire de chantier.**

**Séance du 9 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13/04, à 18h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, M. SICARD Éric. M. SYLVESTRE Erwan. M. SYLVESTRE Thierry, Mme MAUFRAS Angélique,

Excusé(s) :

Absents : Mme MONToux Carole

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société La Couture Energies a pour projet d'implanter et d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Lupsault et Oradour (ci-après « le Projet »).

Dans le cadre du Projet, le conseil municipal par délibérations en dates du 25 septembre 2009, du 07 juillet 2015, du 19 mai 2021 et du 5 mai 2022 a :

- accepté la réalisation des études nécessaires au développement d'un projet éolien et le dépôt d'un dossier de demande d'autorisations nécessaire à la construction et à l'exploitation du Projet ;
- autorisé la signature d'un protocole d'accord portant promesse de bail emphytéotique, promesse de constitution de servitudes et mise à disposition de parcelles appartenant à la commune, pour les besoins du développement du Projet. Ledit protocole a été signé le 04 février 2016 ;
- autorisé la société d'exploitation à utiliser, aménager, renforcer, passer du câble et surplomber les chemins ruraux et voies communales appartenant à la commune d'Oradour ;

**AR Prefecture**

016-211602487-20230413-2023\_4\_5-DE  
Reçu le 17/04/2023

- autorisé la signature de l'acte notarié portant bail emphytéotique et constitution de servitudes, sur les parcelles communales et à signer l'acte notarié portant constitution de servitudes sur un chemin rural de la commune.

Dans le cadre du chantier du Projet, la Société d'exploitation souhaite pouvoir construire une zone de stockage provisoire de chantier sur une parcelle communale pour entreposer du matériel de chantier ou véhicules nécessaires à la construction du parc.

**Considérant** les notes explicatives de synthèse adressée aux conseillers municipaux avec la convocation 5 jours francs avant la réunion du Conseil Municipal ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise :**

- M. le Maire à signer le protocole d'accord portant promesse de servitudes pour une zone de stockage provisoire, proposé par la société d'exploitation et joint en annexe, sur les parcelles communales concernées par le projet éolien.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Didier LAVERGNE

